

POURQUOI UNE TAXE SUR LE CARBONE EST-ELLE équitable pour les Néo-Brunswickois?



Le Nouveau-Brunswick a encore bien du pain sur la planche s'il entend faire sa juste part dans la **lutte contre le changement climatique**.



Les Néo-Brunswickois ont tout avantage à adopter la taxe fédérale sur le carbone, car la majorité des ménages paient pour le carbone un prix inférieur à l'Incitatif à agir pour le climat. En 2019, le ménage moyen recevra 256 \$.



Dans les régions rurales, les ménages ont la possibilité de diminuer la pollution par le carbone issue, notamment, du chauffage au bois en choisissant un véhicule plus éco-énergétique lors de leur achat suivant et en modernisant leur maison de façon à consommer moins d'énergie.



En associant l'Incitatif à agir pour **le climat aux incitatifs prévus par Énergie NB** pour les vérifications énergétiques ainsi que pour aider les gens à rendre leur maison plus éco-énergétique, tous les ménages peuvent être réellement gagnants, et sur tous les plans.



De plus, la tarification du carbone est, pour les provinces, l'occasion de réformer leur système fiscal. En effet, rien n'empêche le Nouveau-Brunswick de respecter les normes fédérales tout en diminuant, en même temps, d'autres taxes provinciales. **Si nous voulons la parité régionale des coûts énergétiques, nous devons faire preuve de détermination et prendre des mesures concrètes pour lutter contre le changement climatique.**

Nous avons besoin d'un programme de tarification du carbone élaboré au Nouveau-Brunswick.



En 2019, le ménage moyen recevra

256\$

Les Néo-Brunswickois ont tout avantage à adopter la taxe fédérale sur le carbone, car la majorité des ménages paient pour le carbone un **prix inférieur à l'Incitatif à agir pour le climat**.

Une meilleure
voie
pour
l'avenir



Le passé est révolu. Nos enfants attendent de nous que nous nous tournions vers l'avenir. Les réductions d'émissions que nous avons réalisées depuis 1990 ou 2005 sont d'importantes preuves qui témoignent de notre capacité de lutter contre la pollution, mais elles sont insuffisantes et n'aident en rien notre province à prendre la place qui lui revient parmi **les économies à faible empreinte carbone**.



Alors, faisons ce qui est juste pour nos enfants et nos petits-enfants. Le Nouveau-Brunswick ne doit pas participer à la contestation judiciaire du gouvernement fédéral visant à établir un filet de sécurité pour la tarification du carbone. Nous avons, en effet, avantage à utiliser notre temps, notre argent et nos ressources humaines **pour investir dans l'avenir**.



C'est-à-dire pour mettre en œuvre le Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick, y compris un système de tarification du carbone, et pour nous conformer à l'ensemble des règlements fédéraux, y compris ceux qui concernent l'industrie. **Voilà ce que signifie faire notre juste part.**



Pour faire tout notre possible à cet égard, **nous devons lutter contre la pollution en fonction des données scientifiques, investir dans des infrastructures appropriées et prendre d'autres mesures d'adaptation** pour assurer la santé et la sécurité de nos familles et de nos collectivités.

Nos enfants et nos petits-enfants n'en attendent pas moins de notre part.

La tarification du carbone et le Nouveau-Brunswick

Faisons réellement notre part pour lutter contre le changement climatique

91%

des Néo-Brunswickois estiment

que le changement climatique est un problème



(65 % d'entre eux pensent que le changement climatique est un problème grave et 26 % d'entre eux sont d'avis qu'il s'agit d'un problème plutôt grave)¹

¹ Lachapelle, E. et L. Comeau (2018). Climate of Change Survey: New Brunswick. Extrait de Fredericton (N.-B.) :



170\$

MILLIONS

Depuis 2014, les conditions météorologiques extrêmes ont coûté au moins 170 millions de dollars à la province.



Les conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sont sans équivoque : **le réchauffement climatique intervenu depuis les années 1970 est pratiquement entièrement imputable à l'activité humaine.**



La réduction des émissions (24 %) enregistrée depuis 2005 suite à la fermeture d'usines au charbon et au mazout n'est qu'un début. **Nous devons encore éliminer progressivement le charbon du système électrique ainsi que l'ensemble de la production de pétrole et de gaz naturel POUR PASSER AUX ÉNERGIES HYDRO-ÉLECTRIQUE, SOLAIRE, ÉOLIENNE ET BIOCOMBUSTIBLE.** Nous ne faisons que commencer à découvrir le potentiel dont nous disposons pour améliorer notre efficacité énergétique, moderniser nos processus industriels et électrifier nos moyens de transport.



C'est pourquoi toutes les provinces doivent faire leur part pour atteindre les cibles fixées en fonction de données scientifiques afin de veiller à ce que l'augmentation de la température de la planète ne dépasse pas de **1,5 degré Celsius le niveau pré-industriel.** Et pour atteindre cet objectif, le Nouveau-Brunswick doit s'employer à réduire sa pollution par le carbone d'au moins 45 % d'ici à 2030 et de 100 % d'ici à 2050.



Le fait d'avoir réussi à atteindre notre objectif de 2020 est un excellent début, mais il ne suffit pas pour nous permettre de demeurer sur la bonne voie en vue d'atteindre les cibles fixées **pour 2030 et 2050.**

Pourquoi la taxe sur le carbone est-elle adaptée à la situation du Nouveau-Brunswick?

✓ Le Nouveau-Brunswick **peut faire sa part pour combattre le changement climatique** en veillant à **mettre en œuvre un plan global d'action pour le climat assorti d'un système de tarification de la pollution par le carbone.**

✓ Or, actuellement, au prorata de la population ainsi que par rapport aux autres provinces et aux autres pays, **le Nouveau-Brunswick est une province fortement émettrice.**

✓ **Et pourtant, notre réalité géographique et nos conditions de vie ne sont pas uniques.** Au prorata de la population, les émissions des ménages de notre province sont, en fait, inférieures à celles de l'Î.-P.-É. (50 kilotonnes par ménage), de la Nouvelle-Écosse (31 kilotonnes par ménage) et de Terre-Neuve et Labrador (24 kilotonnes par ménage). Au Nouveau-Brunswick, les émissions des ménages par habitant s'élèvent à **23 kilotonnes.** Cette différence témoigne du fait que nous dépendons plus de l'électricité (et du bois) pour chauffer nos maisons. Et cette avance ne pourra que se creuser au fur et à mesure que nous ferons le ménage dans notre système électrique.

✓ **Les industries du Nouveau-Brunswick font du commerce sur les marchés des exportations.** Le système fédéral de tarification fondé sur la production est conçu précisément pour remédier aux problèmes auxquels sont confrontées les industries exportatrices. **La tarification du carbone s'applique uniquement aux émissions supérieures à 80 %** (et moins pour certaines industries) pour faire en sorte que l'incitatif permette de réduire les émissions au-delà de ce niveau, sans toutefois nuire à la compétitivité. La souplesse à l'égard de la conformité fait que les industries ont la possibilité de choisir des options de réduction de la pollution à coût moindre. De plus, la réduction des émissions rend les industries néo-brunswickoises plus concurrentielles et positionne notre économie parmi les fournisseurs de produits et de services conformes aux critères d'une économie à faible empreinte carbone.